

## **SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil dix-neuf, le 26 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Daniel SINSON, Maire, le 19 novembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Patrick **GIBault**, premier adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, Mme **ROUTY**, M. **AUGIS**, Mme **ROUPILLARD**, M. **ALEXANDRE**, Mme **LE TRAOUÉZ**,

M. **SINSON** a donné procuration à M. **GIBault**  
Mme **CATILLON** a donné procuration à M. **JOUBERT**

Absents : M. **CHUET**, Mme **DEROUET-LEDUC**, Mme **AZEVEDO**, M. **PERROT**,  
Mme **ESCARTIN**.

M. **JOUBERT** a été désigné secrétaire de séance.

N° 20191126 – 01

### **AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES : DEMANDE D'EMPRUNT**

Monsieur **GIBault** rappelle à l'assemblée que cette dernière a approuvé le projet d'aménagement de l'ancien logement de fonction du receveur des postes en Maison des Assistantes Maternelles et que les marchés de travaux ont été attribués lors de la précédente réunion du conseil municipal. Il rappelle également que le plan de financement prévoit de recourir à l'emprunt pour la part de la dépense non couverte par les subventions des différents partenaires.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de M. **GIBault**,  
Après échanges,  
Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité,

Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté,

Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat pour l'attribution d'un prêt à moyen terme d'un montant de 60 000 € (soixante mille euros), d'une durée de 15 (quinze) ans, au taux fixe de 0.61 %, avec des échéances constantes trimestrielles.

Frais de dossier : 90 euros.

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

N° 20191126-02

## **DECISIONS MODIFICATIVES SUR MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES**

M. le Maire informe les membres présents que lors de rendez-vous de chantier il est apparu nécessaire

- *d'acter une moins-value sur le lot Menuiseries intérieures et extérieures résultant de la suppression du stratifié sur 5 portes intérieures. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 400.00 €. M. le Maire propose de conclure un avenant n° 1 en moins-value avec le titulaire du lot n° 2 du marché.*
  
- *de procéder à la mise en peinture de 5 portes intérieures, initialement prévues stratifiées. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 400.00 €. M. le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant n° 1 en plus-value avec le titulaire du lot n° 7 du marché.*

*Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Vu l'avis de la commission de travaux,  
Après échanges,  
Et après en avoir délibéré,  
A la majorité,*

**DECIDE** de conclure les avenants ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Lot n° 4 – Menuiseries extérieures – Serrurerie – Menuiseries intérieures  
*Attributaire : Sarl TURPIN, 20 route du Bellanger, 41110 CHATEAUVIEUX*  
*Marché initial : 13 707.00 € H.T.*  
*Avenant n° 1 : - 400.00 € H.T.*  
*Nouveau montant du marché : 13 307.00 € H.T.*  
*Objet :*  
*Suppression de stratifié sur 5 portes intérieures*

Lot n° 7 – Peintures – Nettoyage  
*Attributaire : SAS P.M.P., ZAC Les Plantes, rue Louis Pasteur, 41140 NOYERS SUR  
CHER*  
*Montant initial : 3 647.63 € H.T.*  
*Avenant n° 1 : + 400.00 € H.T.*  
*Nouveau montant du marché : 4 047.63 € H.T.*

*Objet :*

*Mise en peinture de 5 portes, prévues initialement stratifiées*

**AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

N° 20191126 – 03

**DESIGNER UN AVOCAT A L'EFFET DE REPRESENTER LA COMMUNE  
DANS UNE PROCEDURE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF.**

M. GIBault informe l'assemblée que Monsieur et Madame Thierry et Danielle ZEHNDER ont introduit le 05 novembre 2019 auprès du Tribunal Administratif d'Orléans une requête pour « rejet implicite de la demande de revoir le montant de la participation au financement de travaux publics ».

M. GIBault rappelle que suivant délibération en date du 30 juin 2014 le conseil municipal a donné délégation au Maire pour, notamment,

*« 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle*

- en première instance,*
- en appel et au besoin en cassation,*
- en demande ou en défense,*
- en procédure d'urgence devant le Tribunal Administratif,*
- devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le Tribunal des conflits,*
- pour se porter partie civile au nom de la commune. »*

En conséquence, ce dossier a été confié au cabinet d'avocats FIDAL à PARIS LA DEFENSE (92982), 4-6 avenue d'Alsace. Un arrêté du Maire va être pris en ce sens.